

Masse salariale des collectivités territoriales: pas de retenue CNFPT en novembre et décembre 2020

Le conseil d'administration du 14 octobre du CNFPT, sur proposition de son Président, a décidé de ne pas percevoir les cotisations obligatoires des collectivités territoriales pour les mois de novembre et décembre 2020.

L'établissement manifeste ainsi son soutien et sa solidarité envers les collectivités territoriales durement frappées par la crise sanitaire.

Les collectivités territoriales et leurs agents ont été fortement sollicités et durement impactés par la crise sanitaire, elles font face aujourd'hui à des dépenses imprévues et à des pertes de recettes. Parallèlement, les activités de formation du CNFPT ont été également fortement affectées pendant le confinement avec la suspension des stages en présentiel. L'établissement a su faire preuve de réactivité en adaptant une partie de son offre de services en distanciel. Ainsi, de la mi-mars à la mi-juin, près de 200 000 personnes ont participé aux MOOCs du CNFPT et l'établissement a également organisé 18 800 webinaires au cours de cette période.

Cependant, malgré les efforts déployés par ses équipes et parce que la permanence de l'épidémie limite encore l'activité, notamment en présentiel, l'établissement estime ne pas être en mesure de rattraper avant la fin 2020 toutes les sessions de formations qui n'ont pu être effectuées en raison de la crise sanitaire, ce qui allège ses charges budgétaires annuelles.

Par souci de solidarité envers les collectivités, le conseil d'administration du CNFPT, réuni le 14 octobre, a pris la décision de ne pas percevoir les cotisations des collectivités territoriales pour les mois de novembre et de décembre 2020. Le taux de cotisation obligatoire est ainsi temporairement abaissé pour ces 2 mois.

A partir du 1er janvier 2021, le taux de cotisation obligatoire perçu par le CNFPT reviendra à son niveau habituel.

En complément de ces mesures financières exceptionnelles, le CNFPT poursuit, par ailleurs, l'adaptation de son dispositif de formations pour soutenir les collectivités et leurs agents : formations sur mesure en présentiel ; mise à disposition de recueils de formations thématiques sur des sujets d'actualité ; organisation au besoin en 100 % distanciel des formations d'intégration et préparations aux concours ; offre de formation à distance à la carte destinée aux cadres de direction.

**COTISATION :
MESURES
EXCEPTIONNELLES**



[Le CNFPT avec vous](#)

<https://www.cnfpt.fr/se-former/suivre-formation/cnfpt-avec-vous/national>